PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT A

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progres

Décret n° 97-51 du 24 décembre 1997 portant nomination du trésorier payeur général.

Le Président de la République

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 82-879 du 24 septembre 1982 portant réorganisation du ministere des finances;

Vu le décret n° 64-386 du 25 novembre 1964 portant statut du trésorier payeur general de la République du Congo ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 002-97 du 2 novembre 1997 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier.- Monsieur *NGONDO Albert* est nommé trésorier payeur general

Article 2 - Monsieur *NGONDO Albert* percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de Monsieur *NGONDO Albert*, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communique partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 24 décembre 1997

Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre des finances et du budget

Mathias DZON.-

TRESORERIE GENERALE
COURRIER ARRIVEE
No : 045
Brazzaville le 15.01.98